



## PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## MORTALITÉ DES ABEILLES

Valence, le 04/08/2020

### L'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille (OMAA)

#### Un « SAMU » dédié à l'abeille

Depuis avril 2019 la région Auvergne-Rhône Alpes s'est doté d'un service d'investigation des troubles de l'abeille au service des apiculteurs professionnels et de loisir visant à identifier et comprendre l'origine des mortalités, dépopulations, affaiblissements et comportements anormaux des colonies.

Ce dispositif, porté par le ministère de l'agriculture, a été conçu avec les acteurs apicoles, scientifiques, ITSAP (**Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation**), vétérinaires, au niveau national. Il est déployé actuellement à titre pilote dans trois régions de France, Bretagne, Pays de Loire et Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA).

Il a pour objectifs :

- de répondre plus complètement aux attentes des apiculteurs en cas d'affaiblissement ou de mortalité de leurs abeilles
- d'être un outil de surveillance de l'état de santé du cheptel apicole régional et national.

Son organisation se rapproche de celle d'un SAMU :

- Un numéro de téléphone unique pour toute la région Auvergne Rhône-Alpes (**04 13 33 08 08**)
- Accessible 7 jours sur 7 de 8h à 21h
- Permanence de vétérinaires spécialisés en apiculture qui :
  - Répondent aux appels des apiculteurs déclarant tout type d'événement de santé des abeilles

## Cabinet du Préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)

- Organisent des visites de ruchers par des vétérinaires et/ou des techniciens sanitaires apicoles visant à identifier, comprendre l'origine des troubles déclarés.
- Intervention des services vétérinaires (DD(CS)PP<sup>1\*</sup>) et des services en charge de la protection des végétaux (SRAL<sup>\*\*2</sup>) dans les cas de dangers sanitaires de première catégorie<sup>\*\*\*3</sup> (loque américaine en particulier) et /ou de suspicion d'intoxication qui comprennent des analyses pathologiques et/ou toxicologiques et des enquêtes environnementales.

Un bilan des déclarations 2020 montre qu'à mi juillet le guichet unique de l'observatoire a enregistré 212 déclarations depuis janvier, dont 33 pour le département de la Drôme sur les communes suivantes : ALLAN, ALEX, BEAUMONT LES VALENCES, BEAUVALLON, CHABEUIL, CHATEAUNEUF DU RHONE, CREST, ETOILE / RHONE, EURRE, GEYSSANS, GRIGNAN, LA REPARA-AURIPLES, LA ROCHE SUR LE BUIS, LES PILLES, LIVRON, MALISSARD, PEYRINS , PIEDGROS LA CLASTRE, SAILLANS, SAINT MARCEL LÈS VALENCE, VALENCE, VENTEROL et VERCHENY.

Identifier l'origine des troubles des abeilles est un travail complexe car il est fréquent que les colonies soient soumises à plusieurs stress (parasitaire, pathologique, toxique...) qui interagissent entre eux en produisant des effets délétères plus graves que ceux produits individuellement par chaque facteur. De plus certains symptômes, en particulier affectant le comportement des abeilles peuvent aussi bien témoigner d'une maladie que d'une intoxication. C'est le cas du virus de la maladie noire qui induit des troubles neurologiques qui peuvent être confondus avec les symptômes d'une intoxication. Dans ces cas précis, le recours à des analyses pathologiques et toxicologiques sont nécessaires pour établir un diagnostic.

A ce jour, parasite (Varroa), maladie (mal de mai, ou maladie noire, ou CBPV), loque américaine, erreurs de conduite apicole (étouffement, famine), intoxication sont les principales causes identifiées par ordre de prévalence depuis le début de l'année par les membres de l'observatoire.

L'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille en Auvergne Rhône Alpes est une équipe de 45 vétérinaires spécialisés en apiculture, 100 techniciens sanitaires apicoles, 12 directions départementales de la protection des populations, le service régional de l'alimentation, au service des apiculteurs.

1 \* Direction Départementale De La Protection Des Populations

2 \*\*Service Régional de l'Alimentation

3 \*\*\* loque américaine, petit coléoptère de la ruche, nosémose des abeilles, acarien parasite de l'abeille

**Cabinet du Préfet**  
**Service Départemental de la**  
**Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78  
 Mél : pref-communication@drome.gouv.fr  
 www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme